



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-586

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage**

75-2023-10-13-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP 16ème Auteuil (3 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-13-00001

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP  
16ème Auteuil



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES**

**D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

**PÔLE DE GESTION FISCALE**

**SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS**

**DE PARIS 16<sup>ÈME</sup> AUTEUIL**

12, rue George Sand - 75796 PARIS CEDEX 16

## **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, **Monsieur Marc DUCHENE**, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16<sup>ème</sup> Auteuil ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Christèle GROS**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16<sup>ème</sup> Auteuil,

- **Madame Julie COURBET**, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16<sup>ème</sup> Auteuil,

- **Madame Fabienne DUBOEUF**, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16<sup>ème</sup> Auteuil,

à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, **sans limitation de montant** ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Christèle GROS**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16<sup>ème</sup> Auteuil,

1°) dans la limite de **60 000 €**, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **60 000 €** ;

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans les limites précisées dans le tableau ci-dessous, aux agents suivants :

NOM ET PRENOM	GRADE	LIMITE DES DÉCISIONS CONTENTIEUSES	LIMITE DES DÉCISIONS GRACIEUSES
Mme COURBET Julie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme DUBOEUF Fabienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. LEBORGNE Jean-Bernard	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ROMAIN Jérôme	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. DUTARTRE Thibaud	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. JAFFRE Erwan	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme LE ROY Solenn	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000€
M. NEOLLIER Valentin	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. MAZZOCCO Christian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. RAOULT Steeve	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme QUENUM Aichietou	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. HELARY Erwan	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. COTTIN Emmanuel	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme FABRE Stéphanie	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme MOINARD Christine	Agente administrative principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €

## Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>GRADE</b>	<b>LIMITE DES DÉCISIONS GRACIEUSES</b>
Mme COURBET Julie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme DUBOEUF Fabienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. ASPAR Patrice	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
M. TRAORE Mamoudou	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
M. COZIEN Loïc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. DEFRANCE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. MELON Luigi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. PHILIPPE Vincent	Agent administratif principal des finances publiques	2 000 €

## Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 13 octobre 2023

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16ème Auteuil,

signé

Marc DUCHENE  
Inspecteur Divisionnaire